

Séance publique du 21 janvier 2008

Délibération n° 2008-4728

commission principale : proximité, ressources humaines et environnement

objet : **Education à l'environnement et au développement durable - Actions et mise en valeur des politiques communautaires - Subventions aux partenaires pour l'année 2008 - Convention-type et annexes**

service : Direction générale - Direction prospective et stratégie d'agglomération

Le Conseil,

Vu le rapport du 2 janvier 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le Conseil communautaire a voté, le 17 mai 2005, un agenda 21 dans lequel figure un chapitre intitulé concerter, communiquer, éduquer au développement durable. Ce document a, par ailleurs, été actualisé et approuvé par le conseil de Communauté du 12 novembre 2007.

Le 10 juillet 2006, le conseil de Communauté a approuvé le plan d'éducation au développement durable (fiche action n° 74 de l'Agenda 21 2007-2009).

Ce plan d'éducation au développement durable donne les ambitions de la Communauté urbaine. Il est constitué de quatre axes de progrès pour les services communautaires et quinze fiches thématiques proposant des pistes d'actions que les associations peuvent promouvoir dans le cadre de leurs projets. De plus, il fixe les modalités de partenariat avec les associations et autres acteurs.

Cette délibération présente la liste des projets sélectionnés par la Communauté urbaine dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'éducation au développement durable et donnant lieu à un partenariat financier sous forme de subventions.

A partir d'une convention-type, une convention sera passée entre la Communauté urbaine et chacune des associations ou acteurs, donnant lieu à un suivi et à une évaluation de la part de la direction prospective et stratégie d'agglomération (DPSA). Chaque convention comprend trois annexes (annexe 1 : programme d'activités de l'association ou acteur, annexe 2 : modalités de réalisations des animations, annexe 3 : méthode de rendu et des bilans du programme d'activités).

Pour l'année 2008, il est proposé les partenariats suivants :

- dans le domaine de l'utilisation rationnelle de l'énergie (fiche action 1 du plan d'éducation au développement durable) :

. Oïkos (habitat écologique)	18 000 €,
. Hespul (énergies renouvelables)	30 000 €.

Le montant de 48 000 € est pris en charge par la direction prospective et stratégie d'agglomération - mission Agenda 21/éducation ;

- dans le domaine du développement urbain (fiche action 1 du plan d'éducation au développement durable) :

. Robins des villes soit un maximum 25 660 €.

Le montant est pris en charge par la direction prospective et stratégie de l'agglomération - mission Agenda 21/éducation ;

- dans le domaine d'une approche sociale de l'éducation au développement durable (fiche action 2 du plan d'éducation au développement durable et orientations générales) :

. Fédération des centres sociaux du Rhône	5 000 €,
. centres sociaux Oullinois (ACSO)	4 000 €,
. centre social Champvert Lyon 9°	4 000 €,
. Jeunesse au plein air Rhône	9 000 €,
. Association départementale d'éducation à la santé (ADES)	14 000 €,
. Graine Rhône-Alpes	12 600 €,
. Maison du citoyen (Villeurbanne)	3 130 €.

Le montant total de 51 730 € est pris en charge par la direction prospective et stratégie d'agglomération - mission Agenda 21/éducation ;

- dans le domaine du tri et de la propreté (fiche action 3 du plan d'éducation au développement durable) :

. fédération Rhône-Alpes de protection de la nature (Frapna Rhône)	10 000 €,
. Naturama	10 000 €,
. Apieu mille feuilles	10 000 €.

Le montant total de 30 000 € pour ce domaine d'action est réparti entre la direction de la propreté (15 000 €) et la direction prospective et stratégie d'agglomération - mission Agenda 21/éducation (15 000 €) ;

- dans le domaine de l'eau et des fleuves (fiche action 4 du plan d'éducation au développement durable) :

. fédération du Rhône pour la pêche et la protection du milieu aquatique	22 100 €,
. les péniches du val du Rhône	213 000 €,
. Science et art	4 500 €,
. fédération Rhône-Alpes de protection de la nature (Frapna Rhône)	12 300 €,
. Naturama	12 300 €,
. maison du fleuve Rhône	9 900 €.

Le montant total de 274 100 € pour ce domaine d'action est réparti entre la direction de l'eau (45 000 € : péniche du val du Rhône, 9 000 € : Naturama, 9 000 € : Frapna, 4 500 € : fédération du Rhône pour la pêche et la protection du milieu aquatique, 4 500 € : Science et art), soit un total de 72 000 €, et la direction prospective et stratégie d'agglomération - mission Agenda 21/éducation (202 100 €).

Ce domaine d'action est fortement soutenu dans le cadre du 9° programme de l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse (RMC).

L'agence de l'eau RMC contribuera :

- à hauteur de 50 % au financement des péniches du val du Rhône, soit une aide de 106 500 €,
 - à hauteur de 50 % du programme éducatif à la station d'épuration à Pierre Bénite avec des associations (Frapna, Naturama, Science et art, fédération du Rhône pour la pêche et la protection du milieu aquatique), soit une aide de 13 500 €.

Ainsi, la Communauté urbaine sollicite l'Agence de l'eau pour un montant de 120 000 € ;

- dans le domaine de l'éducation aux risques (fiche action 5 du plan d'éducation au développement durable) :

. Mouvement national de lutte pour l'environnement	5 000 €
--	---------

Le montant total de 5 000 € est pris en charge dans le cadre de l'Agenda 21 vallée de la Chimie par la direction prospective et stratégie d'agglomération - mission Agenda 21 ;

- dans le domaine de l'air (fiche action 6 du plan d'éducation au développement durable) :

. petits débrouillards Rhône-Alpes	15 000 €
------------------------------------	----------

Le montant est pris en charge par la direction prospective et stratégie d'agglomération - mission Agenda 21/éducation ;

- dans le domaine de l'environnement sonore (fiche action 7 du plan d'éducation au développement durable) :

. Fréquences écoles	9 000 €
---------------------	---------

Le montant total de 9 000 € est pris en charge par la direction prospective et stratégie d'agglomération - mission Agenda 21/éducation ;

- dans le domaine de l'environnement sonore (fiche action 7 du plan d'éducation au développement durable) et des déplacements (fiche action 8 du plan d'éducation au développement durable) :

. Apieu mille feuilles	31 000 €
------------------------	----------

Le montant est pris en charge par la direction prospective et stratégie d'agglomération - mission Agenda 21/éducation ;

- dans le domaine de la découverte des milieux naturels, de la faune et de la flore, de la conservation de la nature et de sa protection sur le territoire de la Communauté urbaine (fiches actions 9 et 12 du plan d'éducation au développement durable) :

. Arthropologia	12 000 €,
. centre ornithologique Rhône-Alpes (Cora) Rhône	21 000 €,
. fédération Rhône-Alpes de protection de la nature (Frapna) Rhône	21 000 €,
. Naturama	15 000 €,
. Rés'OGM info	3 830 €.

Le montant total de 72 830 € est réparti entre la direction prospective et stratégie d'agglomération - mission Agenda 21/éducation (59 830€) et la direction générale au développement urbain - mission écologie (Arthropologia : 7 000 €, Cora Rhône : 6 000 €). Cette dernière versera ce montant de 13 000 € à la direction prospective et stratégie d'agglomération - mission Agenda 21/éducation ;

- dans le domaine des arbres et des paysages (fiche action 11 du plan d'éducation au développement durable) :

. Arthropologia	10 000 €,
. fédération Rhône-Alpes de protection de la nature (Frapna Rhône)	21 000 €,
. Naturama	15 000 €,
. lycée agricole (Legta) Dardilly	4 000 €.

Le montant total de 50 000 € est réparti entre la direction prospective et stratégie d'agglomération pour 25 000 € (Legta Dardilly : 2 000 €, Naturama : 7 500 €, Arthropologia : 5 000 €, Frapna : 10 500 €) et la direction de la voirie - ingénierie arbres et paysages pour les 25 000 € restants avec la même répartition par association ;

. Fête des feuilles (Lyon)	7 000 €
----------------------------	---------

Le montant total de 7 000 € est pris en charge par la direction prospective et stratégie d'agglomération - mission Agenda 21/éducation ;

- dans le domaine des jardins (fiche action 12 du plan d'éducation au développement durable)

. Côté jardins	15 000 €,
. Naturama	5 040 €.

Le montant de 20 040 € est pris en charge par la mission écologie de la direction générale au développement urbain. Cette dernière versera ce montant de 20 040 € à la direction prospective et stratégie d'agglomération - mission Agenda 21/éducation ;

- dans le domaine du commerce équitable (fiche action 15 du plan d'éducation au développement durable) :

. Equisol	10 000 €,
. Artisans du monde	10 000 €.

Le montant total de 20 000 € est pris en charge par la direction prospective et stratégie d'agglomération - mission Agenda 21/éducation ;

- dans le domaine du volet pédagogique de l'Anneau bleu (orientations générales liées au territoire) :

. Science et art	9 500 €
------------------	---------

Le montant est pris en charge par la direction prospective et stratégie d'agglomération - mission Agenda 21/éducation ;

- dans le domaine du volet éducation de l'Agenda 21 val de Saône :

. Science et art	8 000 €
------------------	---------

Le montant est pris en charge par la direction prospective et stratégie d'agglomération - mission Agenda 21.

soit, pour l'année 2008, un montant total de : 676 860 €.

Le montant total est réparti entre :

- la direction de l'eau	72 000 €
- la direction de la voirie - ingénierie arbres et paysages	25 000 €
- la direction générale au développement urbain - mission écologie	33 040 €
- la direction de la propreté	15 000 €
- la direction prospective et stratégie d'agglomération - mission Agenda 21	13 000 €
- la direction prospective et stratégie d'agglomération - mission Agenda 21/éducation	518 820 €

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, ressources humaines et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve la liste 2008 des subventions à attribuer pour un montant total de 676 860 €.

2° - Autorise monsieur le président à :

a) - signer les conventions avec les acteurs désignés ci-dessus (une convention par acteur),

b) - solliciter toutes les aides et subventions aux taux maximum auprès des partenaires, notamment l'Agence de l'eau, conformément à son 9° programme pour une aide à 50 % des frais pédagogiques engagés par l'association les péniches du val de Rhône et une aide de 50 % pour le programme éducatif à la station d'épuration à Pierre Bénite (Frapna, Naturama, Science et art, fédération du Rhône pour la pêche et la protection du milieu aquatique), soit un montant total d'aide de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse de 120 000 €,

c) - solliciter toutes les aides et subventions aux taux maximum auprès des partenaires, en particulier auprès d'Eco-emballages sur l'éducation au tri.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur les crédits inscrits aux budgets de la Communauté urbaine - exercice 2008, répartie de la manière suivante :

- compte 674 300 - fonction 1111 (budget eau potable) - pour l'association les péniches du val du Rhône (15 000 €),

- compte 674 300 - fonction 2222 (budget assainissement) pour l'association les péniches du val du Rhône (30 000 €), pour Frapna (9 000 €), Naturama (9 000 €), Science et art (4 500 €), fédération du Rhône de la pêche et de la protection du milieu aquatique (4 500 €),

- compte 623 800 - fonction 822 (budget principal) pour un montant de 25 000 € (arbres et paysages : Arthropologia, Frapna, Naturama, Legta de Dardilly), qui sera versé de la direction de la voirie - arbres et paysages à la direction prospective et stratégie d'agglomération,

- centre budgétaire 5 840 - centre de gestion 1 100 - compte 0623 800 - ligne 024 328 - fonction 812 pour un montant de 15 000 € (Apieu mille feuilles, Frapna, Naturama) qui sera versé de la direction de la propreté à la direction prospective et stratégie d'agglomération,

- compte 657 480 - fonction 830 - opération 102 pour un montant de 33 040 € (Arthropologia : 7 000 €, Cora Rhône : 6 000 €, Côté jardins : 15 000 €, Naturama : 5 040 €) qui sera versé de la direction générale au développement urbain - mission écologie à la direction prospective et stratégie d'agglomération,

- compte 0657 480 - fonction 830 (budget principal) - Agenda 21, développement durable concernant Science et art pour un montant de 8 000 € et mouvement national de lutte pour l'environnement (MNLE) pour un montant de 5 000 €, Agenda 21, éducation au développement durable pour le montant restant de 518 820 €.

4° - La recette correspondante sera imputée sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2008 - compte 747 800 - fonction 830 - centre de gestion 120 520 - direction prospective et stratégie d'agglomération - mission Agenda 21/éducation.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,